

## **Travaux d'éclairage public**

A partir du rapport d'inventaire du parc d'éclairage, un plan d'investissement est établi et fixe les actions de rénovation prioritaires à mener.

### **Un accompagnement technique et financier dans la rénovation du parc**

Le SE60 accompagne les collectivités dans la réalisation des projets et propose des aides financières pour les concrétiser.

- Conseils et expertise techniques sur-mesure, en fonction des contraintes et besoins particuliers de chaque collectivité,
- Programmation optimale des performances du réseau tout en générant des économies,
- Simplification de la gestion administrative et financière : accès au marché à bons de commandes conclu par le SE60 à des entreprises compétentes et habilitées.

### **Le syndicat contribue financièrement à la réalisation du programme travaux**

Le SE60 prend en charge 25% ou 54 % du montant des travaux de rénovation (selon régime d'électrification de la commune).

Le transfert de la compétence « travaux d'investissements en Eclairage Public » n'entraîne pas celui de la

Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité. Taxe acquittée par les particuliers et professionnels sur leur facture d'électricité selon la quantité consommée.